

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Timothée DRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 31 octobre 2023
Date de publication : 16 novembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	RIOTTE Christine
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	CHAPIN Jean-Paul
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	MATHEZ Christian
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SAGET Emmanuel
LEPETZ Joëlle	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	LAGNIEN Jacques
TRONCIN Dominique	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno
DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

Conseillers absents ayant donné procuration

JEANNET Nathalie donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
ANTOINE Patricia donne procuration à PECHINOT Jacques
DRAY Frédérique donne procuration à GRUET Justine
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
PRAT Hervé donne procuration à BERNARDIN Daniel
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

Conseillers absents non suppléés et non représentés

THEVENIN Hélène	BLANCHET Philippe	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	JACQUOT Patrick	JEANNEAUX Cyriel
MATHIOT Agnès	VIVERGE Patrick	RIGAUD Fabien

Objet : Contrat Local de Santé du Pays Dolois – Pays de Pasteur - Approbation

Rapporteur : Madame Séverine CALINON

Par délibérations concordantes, le Pays Dolois – Pays de Pasteur, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de Communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont relancé au second semestre 2022 l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Pour cela, le Pays Dolois a recruté une chargée de mission « Santé » qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2023. Son poste est co-financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Pour rédiger le Contrat Local de Santé, la chargée de mission a pu s'appuyer sur le diagnostic territorial de santé élaboré en 2019, puis actualisé en 2022 pour mettre à jour les données.

Au cours du 1^{er} semestre 2023, l'équipe du Pays Dolois a mené de façon soutenue les travaux préparatoires au futur CLS dans une approche résolument participative.

Elle a rencontré de nombreux acteurs de la santé, du social et du médicosocial, pour recenser leurs attentes et leurs projets.

Elle a constitué un groupe de travail réunissant les référents des 4 EPCI membres du Pays.

Elle a réuni le Conseil de Développement du Pays, au Centre Hospitalier Louis Pasteur, le 29 mars 2023.

Elle a organisé un atelier participatif le 13 juin 2023 à Dole auquel ont pris part une quarantaine d'acteurs du territoire (élus, associations, établissements, représentants des professions médicales et paramédicales, etc...).

De ce travail de réflexion et de concertation est issu le Contrat Local de Santé du Pays Dolois joint au présent rapport.

Ce document stratégique a pour vocation de coordonner le travail des signataires, de mettre en cohérence leurs actions, de les rendre plus lisibles, d'assurer leur maillage sur tout le territoire du Pays, de prendre au besoin des initiatives nouvelles.

Le CLS du Pays Dolois se décline en 14 « fiches-actions » répondant à 4 objectifs :

1. Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois

Ce premier axe du contrat prévoit notamment des actions pour faire venir de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, soutenir l'émergence de nouvelles structures d'exercice coordonné telles que les maisons de santé pluridisciplinaires, de promouvoir les dispositifs de délégations de tâches permettant de dégager du temps médical aux médecins, de faire connaître la nouvelle organisation des soins non programmés.

C'est ce volet du contrat qui prévoit la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé autour des besoins de la population du Pays Dolois. La CPTS vise notamment à faciliter l'attribution d'un médecin traitant aux personnes qui n'en auraient pas, améliorer l'accès de la population aux soins non programmés, à renforcer la collaboration entre les médecins, les autres professionnels de santé et les établissements sanitaires. Un travail de réflexion sur la future CPTS a d'ores-et-déjà été engagé avec les professionnels de santé volontaires, l'ARS et l'Assurance Maladie à l'échelle du Pays Dolois.

2. Améliorer la coordination des professionnels de santé autour du « parcours patient »

Ce deuxième axe du contrat prévoit notamment des actions pour conforter la coordination des interventions des professionnels autour des patients, afin d'assurer la continuité des soins et un accompagnement médico-social et social adapté.

Le développement de l'Hospitalisation À Domicile (HAD) sur le Pays Dolois permettra de favoriser le maintien ou le retour à domicile des patients, notamment en soins palliatifs.

Cet axe comprend un volet dédié à la santé mentale pour améliorer les réponses aux personnes en souffrance et lutter contre les tabous liés aux maladies psychiques. C'est dans ce cadre que sera créée la cellule de gestion des cas complexes, pilotée par le Pays Dolois, en lien avec le CHS de Saint-Yllie Jura. En mettant autour de la table plusieurs partenaires, elle permettra d'apporter une réponse aux élus locaux parfois désarmés par le comportement d'habitants souffrant de maladie mentale ou psychique (par exemple syndrome de Diogène).

3. Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque

Ce troisième axe du contrat prévoit notamment des actions pour prévenir les addictions (alcool, tabac, produits stupéfiants, écrans...) et pour lutter contre les conduites à risque (jeux en ligne, insécurité routière...).

Cette dynamique de prévention doit s'inscrire dans la pérennité et se déployer sur l'ensemble du territoire en partenariat étroit avec les acteurs associatifs et institutionnels de proximité pour aller au plus près des publics cibles.

Le CLS vise également à renforcer les démarches de sensibilisation à certaines pathologies (hypertension, diabète...), et à augmenter la participation de la population aux campagnes de dépistage des cancers (sein, peau, colorectal...).

Il entend promouvoir la prévention à tous les âges de la vie, de la naissance au grand âge.

Un volet du CLS porte sur l'activité physique, la prise en charge des enfants en surpoids et le « sport-santé ». Un autre concerne la « nutrition-santé », l'équilibre alimentaire, et l'accès à une alimentation de qualité.

4. Promouvoir un environnement favorable à la santé

Ce quatrième axe du contrat prévoit notamment des actions pour veiller à la qualité de l'air et de l'eau potable. Il fait un focus sur le mesurage du radon, en particulier dans les 12 communes du Pays classées en zone 3 et devant faire l'objet d'une surveillance particulière. Il entend lutter contre l'ambrosie, les tiques et la maladie de Lyme, ainsi que la prolifération du moustique-tigre.

Des actions de sensibilisation de la population aux bonnes pratiques et de formation des acteurs sur ces maladies vectorielles et plantes invasives sont ainsi prévues.

Le 5^{ème} axe du Contrat Local de Santé est dédié aux modalités de pilotage, d'animation, de suivi et d'évaluation de la démarche. Les instances du Pays Dolois comme des quatre établissements publics de coopération intercommunale membres seront régulièrement informées de l'état d'avancement des travaux.

Le CLS est signé pour une durée de 5 ans (2023-2028) et pourra être ajusté au regard de l'évolution des enjeux de santé du territoire par voie d'avenant après validation du comité de pilotage.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Contrat Local de Santé (CLS) entre le Pays Dolois – Pays de Pasteur, l'ARS, l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de Communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, la Région Bourgogne Franche-Comté, la CPAM, la MSA, le Centre Hospitalier Louis Pasteur et le Centre Hospitalier Spécialisé Saint Ylie Jura, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat et tous les actes et pièces y afférents.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

*Fait à Damparis, le 9 novembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pays Dolois – Pays de Pasteur

Jean-Pascal FICHERE.

